

Po-07-2024

Prilly : Postulat pour des mesures pour faciliter et encourager la récupération de l'eau de pluie

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux
Madame, Messieurs les Conseillers municipaux

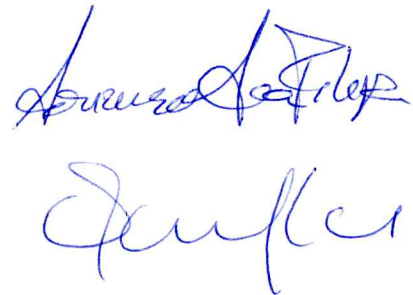
Selon les recommandations de la confédération¹ et compte tenu que l'infiltration de l'eau de pluie sur notre commune est limitée, il serait intéressant d'analyser la possibilité d'encourager lorsque c'est pertinent la pose de citernes pour la récupération de l'eau de pluie.

Une réflexion globale par le biais de ce postulat permettrait certainement d'envisager des pistes intéressantes et efficaces ainsi que des mesures d'accompagnement pour informer la population sur les possibilités et sur les exigences de ces technologies.

En vous remerciant de votre attention,

Prilly, le 2 décembre 2024

Sylvie Krattinger et consorts



¹ Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage OFEFP, Utilisation judicieuse de l'eau de pluie, possibilités et limites, conseils et critères, 2003